



Nouméa, le 13 juin 2018

Monsieur le Premier Ministre,

Le 5 décembre dernier, lors de votre discours devant le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, vous affirmiez qu'« *une attention particulière [devait être] apportée à la question de la prévention et de la répression de délinquance des jeunes* ». Faisant référence à l'ouverture, ce même jour, des Assises de l'Outre-mer consacrées à la jeunesse, vous exprimiez également le souhait « *que l'État accompagne, par son expertise (...), les initiatives d'expérimentation en direction des 16-18 ans* ».

Cette main tendue vers la jeunesse calédonienne, ce message clair et confiant ont fait souffler un vent d'espoir sur notre territoire, alors même que celui-ci demeure, plus que jamais, confronté aux problèmes majeurs de la déscolarisation et de la délinquance des mineurs.

Chaque année, 600 jeunes de moins de 16 ans et 400 jeunes âgés de 16 à 18 ans sortent du système scolaire sans la moindre qualification ; *a fortiori* sans diplôme et sans emploi. Leur déshérence combinée à une perte de repères finit, inexorablement, par les conduire à la délinquance.

En 2017, 2 200 mineurs ont été mis en cause dans des actes de délinquance. Parmi eux, 43 % avaient moins de 15 ans. Si en métropole la délinquance des mineurs représente 20 % de la délinquance de proximité, elle atteint en revanche 60 % sur notre île.

Face à un millier de décrocheurs scolaires, une carence évidente de structures de réinsertion ou de formation adaptées, une insuffisance regrettable de dispositifs médico-sociaux et éducatifs, la Nouvelle-Calédonie s'efforce malgré tout, à la faveur d'une mobilisation sans faille des pouvoirs publics, de ramener cette part de la jeunesse calédonienne sur le droit chemin.

À titre d'exemple, le Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, présenté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et adopté le 12 mars dernier, a consacré une immense majorité de ses 139 actions à promouvoir l'accompagnement de notre jeunesse.

Nonobstant les efforts entrepris et les actions menées localement, nous ne parviendrons pas à honorer la responsabilité collective qui est la nôtre -celle de préparer un destin commun pour la jeunesse calédonienne, de lui proposer de nouvelles perspectives d'avenir et lui offrir toutes les chances de réussir - sans l'aide d'un certain nombre d'outils nationaux.

Tel est notamment le cas de l'Institut Thérapeutique Educatif & Pédagogique (ITEP), dont la création en Nouvelle-Calédonie a pourtant fortement été recommandée par le Préfet N'Gahane, dans son Rapport intitulé « *La prévention de la délinquance, un enjeu de la Nouvelle-Calédonie pour la jeunesse* », remis à la Ministre des Outre-mer le 1^{er} juillet 2016.

La métropole recense 400 de ces institutions médico-sociales, placées dans le champ de compétence de l'État et financées par l'Assurance maladie, qui accueillent des jeunes aux comportements déviants, ayant de graves difficultés de socialisation ou d'accès aux apprentissages. Dans les Départements d'Outre-mer, 7 ITEP y ont été implantés (répartis entre La Réunion, Mayotte, la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique).

Or, il nous faut vous rappeler que s'il est un territoire de la République qui peut prétendre, en toute légitimité, à disposer d'une telle structure, c'est bien la Nouvelle-Calédonie où le suicide reste la deuxième cause de mortalité chez les jeunes, avec l'utilisation de dispositifs extrêmes comme la pendaison ou les armes à feu. La création d'un ITEP contribuerait sans nul doute à assurer une meilleure prise en charge psychologique de ces adolescents et jeunes adultes, à leur offrir un accompagnement personnalisé et à favoriser leur insertion dans des filières appropriées.

Dans le même esprit, pour pallier le décrochage scolaire en Nouvelle-Calédonie, nous attirons votre attention sur l'intérêt indiscutable que présente le dispositif des Etablissements Régionaux Adaptés (EREA), tel qu'il en existe 80 en métropole et un à Mayotte. D'enseignement général et professionnel, ces établissements sont spécialisés dans l'accueil des enfants en grande difficulté scolaire et/ ou sociale, et offrent à ces jeunes la possibilité d'accéder à une qualification grâce à une pédagogie adaptée.

En 2017, plus de 47% des élèves calédoniens étaient issus de familles socialement défavorisées, soit 12% de plus que la moyenne métropolitaine. Le bilan de la « Journée Défense et Citoyenneté » 2017 révélait, quant à lui, que plus de 32% des 17-24 ans étaient en grande difficulté de lecture ou en situation d'illettrisme, contre moins de 10% dans l'Hexagone.

Eu égard à ces chiffres tristement édifiants et alors que les locaux d'une Annexe de Lycée Professionnel (ALP) en brousse ont déjà été identifiés par le Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie comme parfaitement adaptés à l'accueil d'un EREA, le déploiement de ce dispositif constituerait une solution concrète aux difficultés de ces jeunes, trop nombreux, en rupture scolaire ou sociale.

Ces deux propositions à destination des jeunes parmi les plus fragiles - la création d'un ITEP et celle d'un EREA - ont concentré une grande part des discussions et travaux menés au cours des Assises de la Jeunesse.

Nous acceptons bien volontiers que le renforcement des capacités d'insertion ne passe pas nécessairement par la mise en place de dispositifs nationaux lorsque ceux-ci font double-emploi avec des solutions déjà existantes.

Néanmoins, s'agissant précisément de l'ITEP et de l'EREA, notre territoire ne dispose nullement d'outils d'insertion analogues. La carence est si manifeste que le Ministre de l'Education nationale, interrogé sur cette question le 19 décembre dernier en séance publique à l'Assemblée nationale, a admis que « *La politique nationale de lutte contre le décrochage scolaire, en particulier, est aussi pertinente à appliquer, sinon plus, en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole* » et convenu de la nécessité de « *développer [ces] dispositifs (...), en lien avec l'armée ou avec les administrations sociales* ».

Convaincus de l'attachement que vous portez à l'avenir de la jeunesse calédonienne, nous ne doutons pas du soutien que l'Etat accordera à la Nouvelle-Calédonie pour permettre à ces deux dispositifs de voir prochainement le jour.

La présente sollicitation nous semble aujourd'hui d'autant plus fondée que les chances pour notre territoire d'accueillir un Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) s'amenuisent.

Les travaux menés lors des Assises de la jeunesse laissent en effet à penser qu'une fin de non-recevoir sera apportée à notre demande, maintes fois réitérée depuis 2013, visant à créer un EPIDE ; un dispositif dans lequel se fondaient de nombreux espoirs pour permettre à cette part de la jeunesse calédonienne en voie de marginalisation, de retrouver des repères et un avenir.

Croyez bien que, si cette décision devait être avérée, nous le regrettons infiniment. Toutefois, nous

vous demandons instamment de consentir à ce qu'un contingent de places soit prioritairement réservé chaque année, à une dizaine de jeunes calédoniens, au sein de l'un des 19 centres EPIDE de métropole.

Enfin, nous vous sommes reconnaissants de votre engagement pris en décembre dernier devant le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, relatif à la création d'une nouvelle unité du Régiment du service militaire adapté (RSMA), considérant même qu'il s'agissait d'un « *puissant outil d'insertion professionnelle* » qui « *devra proposer de nouvelles filières de formation et s'adresser en priorité aux jeunes de l'agglomération de Nouméa menacés par l'exclusion et la marginalisation* ».

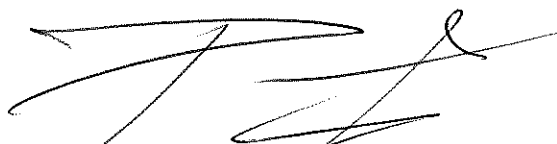
Cependant, si le principe d'une unité de 80 places supplémentaires du RSMA en Calédonie a été confirmé par votre Gouvernement, le choix du site d'implantation demeure encore incertain.

Dans la suite de nos échanges réguliers avec le Général Thierry de Ladoucette, Commandant du RSMA, et dans le prolongement du courrier que nous vous avons adressé ce 11 mai, nous devons à nouveau vous alerter sur la nécessité de retenir le site de Nandaï, à Bourail, où les locaux actuels de l'École de Formation Professionnelle pour Adultes (EFPA) disposent d'ores et déjà de tous les aménagements techniques et opérationnels pour accueillir et former ce nouveau contingent.

Sur bien des aspects, longuement explicités au Général de Ladoucette, la commune de Bourail présente des atouts manifestes et des potentialités indéniables. Vous-même aviez ainsi convenu de « *l'intérêt que cette unité soit installée à Bourail* ». Nous espérons vivement voir ce dossier rapidement aboutir et comptons fortement sur votre appui en ce sens.

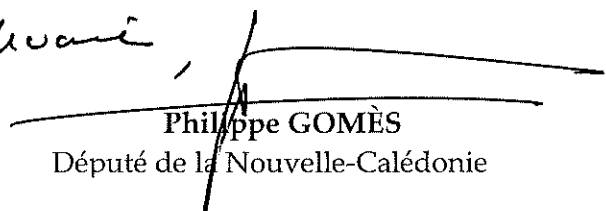
En plaçant les Assises de l'Outre-mer sous la thématique de la jeunesse, la Nouvelle-Calédonie a démontré que l'éducation, la formation, l'insertion et la prévention demeuraient ses priorités absolues, particulièrement en cette année référendaire cruciale.

Ne doutant pas de votre vigilante attention et vous en remerciant de nous tenir informés des suites que vous réserverez aux présentes demandes, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

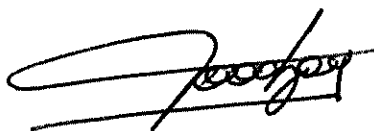


Philippe DUNOYER
Député de la Nouvelle-Calédonie

et de mes sentiments cordiaux
devenir



Philippe GOMÈS
Député de la Nouvelle-Calédonie



Gérard POADJA
Sénateur de Nouvelle-Calédonie

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon - 57 rue de Varenne
75007 PARIS

Copies à :

- Madame Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-Mer
- Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale
- Monsieur Thierry LATASTE, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie